69e Année. – N° 357. Le numéro : 15 centimes LUNDI 22 DECEMBRE 1924.

Chaussures Cécil 35 RUE NATIONALE LILLE Leur qualité s'impose

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes..... 3 mois. 13.00 ; 6 mois. 26.00 ; 1 an. 50.00 — France et Belgique..... » 14.00 ; » 27.00 ; » 53.00 — Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1966. Interc. 1129. TOURCOING : 35, rue Carnot. Téléph. 57. Chèques postaux 87 Lille.

Chaussures Cécil 35 RUE NATIONALE LILLE Leur qualité s'impose

BILLET PARISIEN

Pourquoi les Soviets se rapprochent-ils de nous ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 21 DÉCEMBRE (Minuit).

En renouant les relations avec la France, la Russie soviétique visait un double but : d'une part, elle songeait à obtenir de notre faiblesse des avantages économiques et financiers; d'autre part, elle poursuivait une fin politique. N'oubliant pas qu'une nécessité inéluctable la condamne au combat, elle travaille à se ménager sinon des alliances formelles, du moins de précieux appuis à l'étranger. La Grande-Bretagne, dont la politique coloriale fait obstacle aux manœuvres des bolchevistes, est actuellement la nation du monde qu'ils haïssent le plus; aussi attachent-ils présentement beaucoup plus d'importance à leur ambassade en France qu'à leur ambassade en Angleterre.

Leurs rapports avec les Britanniques les ont désormais fixés sur ce qu'ils pourront obtenir chez eux. La prudente Albion ne sera jamais ni leur dupe, ni leur complice; la constatation qu'ils viennent d'en faire les a jetés aussitôt dans une violente rage anglophobe.

Du coup, ils se tournent vers la France, en essayant sur nous l'effet de leur séduction: ils en viennent à parler de l'amitié séculaire qui a toujours uni la France et la Russie; ils nous promettent monts et merveilles.

La raison de toutes ces caresses de tartufes, c'est qu'ils espèrent nous entraîner dans leurs entreprises contre la civilisation capitaliste. Pour qui en douterait encore, un article paru dans le journal officiel des Soviets, le « Izvestia », sous la signature de M. Steklov, est de nature à enlever les derniers doutes. Ce journaliste, dont le langage n'est pas différent de celui que paraît nous tenir M. Krassine, nous invite à choisir entre deux camps, d'un côté le groupe antisoviétique dont l'Angleterre a pris la tête, de l'autre, la Russie rouge flanquée de quelques vagues comparses.

Si un pareil choix s'imposait jamais à nous, nous n'aurions pas à hésiter. Ce M. Steklov nous prend-il pour plus naïfs que nous sommes? Nos colonies, nos pays de protectorat ne sont-ils pas infestés d'agents bolchevistes travaillant directement contre nos intérêts? Et, bénévolement, nous ébranlerions les colonnes du Temple sous les décombres desquels nous serions ensevelis?

A part nos communistes, quels sont les partis qui pourraient se prêter à une politique aussi criminelle et aussi sotte?

R...

UNE NOTE INTERESSANTE POUR LES CONTRIBUABLES

Paris, 21 décembre. — La question s'est posée de savoir si le contribuable qui n'aurait pas payé au 31 décembre courant ses contributions de 1924 serait frappé d'une surtaxe de 10%.

La réponse à cette question est donnée par l'article 50 de la loi du 22 mars 1924 qui stipule :

Tout contribuable qui n'aura pas intégralement payé les contributions directes et taxes assimilées assises à son nom et devenues exigibles dans les conditions prévues par l'article 18 de la loi du 31 décembre 1921, devra, sans préjudice des frais afférents aux poursuites dont il aura pu être l'objet, acquitter sur la portion non soldée à partir d'une date qui sera fixée annuellement par la loi de finances, une majoration de 10 0/0.

En ce qui concerne les contributions et taxes comprises sur tous les rôles émis jusqu'au 31 décembre 1923, la date ci-dessus est fixée au 1er juillet 1924.

Il ressort de ce texte que tout contribuable qui n'aura pas acquitté ses contributions à la fin de ce mois ne pourra être frappé d'une majoration de 10%.

La loi du 22 mars 1924 ne vise, en effet, que les contribuables qui n'auraient pas payé leur contribution de 1923 à la date du 1er juillet 1924. Mais, à partir de cette dernière date, pour ce qui concerne les contributions de 1924, il faut que la nouvelle loi de finances fixe la date à partir de laquelle la surtaxe de 10% sera imposée. Or, la loi de finances pour l'exercice 1925 est encore en délibéré et, dans ces conditions, le contribuable, tant que cette loi n'aura pas été votée, n'aura pas à craindre, pour ses contributions de 1924, une surtaxe de 10% mais s'il n'a pas à acquitter la majoration de 10%, le contribuable n'en est pas moins tenu à payer, avant la fin de cette année, ses contributions, sous peine des rigueurs qu'exercera contre lui l'administration fiscale.

UNE RÉUNION des délégations des grandes villes à Bâle

LE PROCHAIN CONGRÈS SE TIENDRA A PARIS EN 1925

Paris, 21 décembre. — On nous communique la note suivante :

Des délégations des Unions de villes de France, Belgique, Allemagne, Hollande, Italie, Roumanie, Suisse et Tchéco-Slovaquie, se sont réunies à Bâle.

La réunion a décidé que le prochain Congrès se tiendrait à Paris en 1925; le président avait soutenu que Paris était le mieux indiqué pour rendre possible un véritable rapprochement des peuples après la guerre.

Une réunion préparatoire du Congrès se tiendra à Brighton (Angleterre).

Le Congrès s'occupera de la politique foncière des communes et des relations entre les diverses unités administratives des grandes agglomérations urbaines.

Un journal allemand reconnaît le kaiser responsable de la guerre

Berlin, 21 décembre. — Un journal allemand, la « Sonntags Zeitung », écrit les lignes suivantes :

L'homme qui, en juillet 1914, donna à l'Autriche un blanc-seing pour attaquer la Serbie ; l'homme qui, constamment, pousse l'Autriche à la guerre; l'homme qui repoussa toutes les offres de médiation; l'homme qui fit la sourde oreille aux propos de tous ceux qui voulaient sauver la paix : cet homme, c'est Guillaume II, et pas un autre.

Les manifestations DE LA Ligue Républicaine Nationale

M. MAGINOT PRESIDE UN GRAND BANQUET A EPINAL

« Le cartel, dit l'ancien ministre de la Guerre, nous mène à la révolution et à la dictature. »

Epinal, 21 décembre. — Aujourd'hui, a eu lieu à Epinal, sous la présidence de M. Maginot, ancien ministre de la Guerre, un grand

M. MAGINOT
ancien ministre de la Guerre

banquet de plus de deux mille couverts, dans la Halle au Charbon, avenue Dutac, organisé par l'Union républicaine nationale.

A ce banquet assistaient un grand nombre de députés des Vosges, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Moselle, Meuse, Bas-Rhin, Haut-Rhin. Au dessert, des toasts nombreux ont été portés.

LES TOASTS

Au dessert, M. Amet, député de Vosges, prend le premier la parole pour présenter les excuses du doyen de la représentation parlementaire de l'Est, M. Jules Méline.

M. Flayelle, député des Vosges, déclare ensuite que les députés lorrains sont venus nombreux à Epinal pour défendre les libertés menacées.

Faisant allusion au récent voyage du président du Conseil, M. Flayelle ajoute: « Il y a quelque temps, le chef du Gouvernement radical-socialiste est venu dans cette ville qui a eu l'honneur de mériter la croix de guerre, pour demander aux Lorrains le reniement de leurs convictions. Vous savez avec quel éclat cette consécration a été refusée.

M. François, député de la Moselle, vient apporter le salut des provinces reconquises à la France entière. « Il ne faut pas, dit-il, que soit sabotée la victoire qu'ont acquise au prix de leur vie 1.500.000 des nôtres qui reposent aujourd'hui sous des croix de bois, dans les cimetières militaires.

Nous voulons, dit-il, une France républicaine, mais non une France gouvernée par Krassine.

M. de Warren, député de Meurthe-et-Moselle, salue ensuite au nom des populations du département, les élus lorrains.

Il déclare qu'il prend la parole aux lieu et place de M. Louis Marin, rendu aphone par le récent débat parlementaire, au cours duquel il dut soutenir une lutte oratoire très violente.

DISCOURS DE M. MAGINOT

Puis M. Maginot prend à son tour la parole.

— Vous m'avez fait l'honneur, a dit en commençant l'ancien ministre de la guerre, de me demander de présider cette imposante manifestation. J'ai répondu « présent », comme c'est mon habitude, chaque fois qu'il s'agit de se battre pour défendre mon pays ou mes idées.

Après avoir fait allusion à la « besogne de parti » que M. Herriot, « homme de parti », est venu accomplir, il y a quelques semaines, dans les Vosges, M. Maginot félicite les républicains nationaux d'avoir relevé le défi.

L'ancien ministre brosse un tableau de la situation du pays avant et après le 11 mai.

— La France apparaissait alors au monde comme une grande puissance ayant une politique propre, une politique nationale, et non comme un pays qui suit et qui subit la politique des autres...

On avait alors une mentalité de vainqueur, ce qui ne veut pas dire qu'on ne fût pas attaché à la paix; on y était aussi passionnément attaché qu'on peut l'être aujourd'hui...

M. Maginot énumère ensuite les fautes, les défaillances accumulées par la majorité qui détient actuellement le pouvoir. Puis il dénonce le danger d'un désarmement prématuré.

M. Maginot, après avoir parlé de l'inutile et dangereuse reprise des relations avec les Soviets et de la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, — mesure qui va à l'encontre de tous nos intérêts de politique extérieure..., acte de provocation à l'égard d'une fraction importante de citoyens de ce pays, — aborde la politique intérieure du Cartel, « régime qui conduit à la révolution ou à la dictature », et la situation financière et économique. Personne ne méconnaît la gravité de la situation financière. Quant à la situation économique, elle aussi n'est pas très brillante.

— Nous n'avons pas lieu d'être plus satisfaits ni plus rassurés lorsqu'il s'agit de la défense nationale... L'armée, c'est-à-dire en somme notre sécurité, est à la fois menacée par l'antimilitarisme des uns et la démagogie des autres.

Et voici l'éloquente péroraison de l'ancien ministre de la guerre :

— Français de la frontière, la patrie souffre et la victoire s'oublie. Une fois de plus, dressez-vous. Le temps presse et il y a de la besogne.

M. Maginot adresse en terminant un vibrant appel en faveur de la Ligue républicaine nationale, « point de concentration et centre de résistance de tous ceux qui restent les défenseurs de l'ordre, de l'autorité et de la liberté ».

L'application du plan Dawes

LE GOUVERNEMENT ALLEMAND DEMANDE L'EVACUATION DE LA ZONE DE COLOGNE POUR LE 10 JANVIER PROCHAIN

Paris, 21 décembre. — Le gouvernement du Reich a prescrit à ses représentants à Paris et à Londres, de demander aux gouvernements français et anglais que l'évacuation de Cologne ait lieu le 10 janvier en tout état de cause.

Tel a été le but de la visite que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. von Hoesch, a faite hier, à la fin de l'après-midi, à M. Laroche, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

M. von Hoesch aurait insisté sur le fait que la non-évacuation au 10 janvier de la zone de Cologne par les troupes alliées rendrait bien difficile, pour ne pas dire impossible, la constitution, à Berlin, d'un cabinet résolu à poursuivre l'application du plan Dawes.

Il lui a vraisemblablement été répondu qu'une décision au sujet de la zone de Cologne ne pourra être prise qu'après la remise du rapport général de la commission de contrôle et que cette décision dépendra du contenu de ce rapport.

Il est donc vraisemblable qu'à la date du 10 janvier le régime de la zone de Cologne ne sera pas modifié.

LE MYSTÈRE DE L'HOMME COUPÉ EN MORCEAUX

Paris, 21 décembre. — Aucun indice n'a permis encore de percer le mystère de l'homme coupé en morceaux.

Il est assez facile de fixer l'heure à laquelle le meurtrier a déposé ses fardeaux sanglants. A 2 h. 20 du matin, le brigadier chef Démoulin et le brigadier Denisot, effectuant leur contrôle, se sont rendus au poste-vigie U: le paquet qui fut trouvé par la suite n'était pas là.

Or, le veilleur de nuit Duchêne a fait son horrible trouvaille, sans pouvoir préciser exactement, peu de temps après 2 heures.

Ce serait donc peu avant 2 h. 20 que le premier colis fut déposé, puis, continuant sa randonnée par le quai Jemmapes, l'assassin, craignant d'être surpris, a laissé les deux autres colis : le deuxième en face du 186 et le troisième près du poste U, quelques minutes à peine après le passage des brigadiers Démoulin et Denizot.

Le docteur Paul, médecin légiste, a procédé à un premier examen des débris humains : il estime que le crime a été commis dans la journée de jeudi ou dans la nuit précédente.

Des recherches se poursuivent, d'autre part, le long du canal Saint-Martin, où l'on espère trouver trace du passage de l'assassin.

Les enquêteurs recherchent également l'origine des toiles cirées qui servirent d'enveloppe aux débris humains. Ces toiles cirées sont absolument neuves et fortement molletonnées à l'envers. Elles sont de deux modèles, l'un damassé blanc, ton sur ton, assez courant, le deuxième avec « faux marbre » bleu clair sur fond blanc.

LA SITUATION POLITIQUE EN ITALIE

M. MUSSOLINI VEUT MODIFIER LE SYSTÈME ÉLECTORAL

Rome, 21 décembre. — M. Mussolini a déposé inopinément sur le bureau de la

M. MUSSOLINI
président du Conseil italien

Chambre un projet modifiant la loi électorale politique.

On assure dans les couloirs qu'il s'agirait du retour au système électoral avec collège uninominal. Cette mesure sensationnelle est interprétée comme un moyen de sortir constitutionnellement des difficultés de la situation parlementaire.

Les bureaux examineront le projet le 3 janvier.

On lui prête l'intention de dissoudre la Chambre

Rome, 21 décembre. — Dans les couloirs de Montecitorio, on assurait ce soir que M. Mussolini avait l'intention de dissoudre la Chambre actuelle vers la fin du mois de janvier et de faire procéder à des élections d'après le nouveau système.

Le droit de sortie de 10 % « ad valorem » sur les bois communs

Paris, 21 décembre. — L'« Officiel » publie un décret supprimant à dater de la publication de ce décret le droit de sortie de 10% « ad valorem » établi sur les bois communs autres que les bois de mine ronds, bruts, non équarris, avec ou sans écorce, de longueur quelconque et de circonférence au gros bout supérieur à 60 centimètres (Ex. 28 du tarif d'entrée) bois de noyer et de chêne équarris ou sciés à l'exception des placages (Ex. 28) merrains (Ex.28).

L'ESPAGNE AU MAROC

UN ORDRE DU JOUR A L'ARMÉE DU GENERAL PRIMO DE RIVIERA

Bayonne, 21 décembre. — Suivant des nouvelles d'Espagne, le général Primo de

LE GENERAL PRIMO DE RIVERA
chef de la Commission du Directoire, en Espagne

Riviéra a adressé à l'armée d'Afrique, un ordre du jour dans lequel il lui demande de ne pas se laisser impressionner par les nouvelles pessimistes, lancées dans le but d'influencer l'esprit de l'armée.

Tous les propagateurs de fausses nouvelles devront, dit-il notamment, être mis à la disposition, pour jugement immédiat et application de la peine de mort en cas de constatation de la faute.

Les négociations commerciales franco-allemandes

Paris, 21 décembre. — Bien qu'aucun incident n'ait, en réalité, marqué les négociations franco-allemandes, il devient évident que la contradiction apparue dès le début entre les points de vue des délégués ne s'est pas atténuée au point qu'on puisse entrevoir comme possible — ni même comme forcément désirable — la conclusion d'un traité commercial le 10 janvier prochain.

Un des négociateurs français, interviewé par un de nos confrères a déclaré que, au moment où la bataille des tarifs s'est engagée avec l'Allemagne, nous ignorions tout de la situation de notre adversaire, tandis que celui-ci était parfaitement renseigné sur la nôtre. Nous nous sommes trouvés isolés et insuffisamment armés devant la véritable muraille de Chine que constitue le protectionnisme outrancier des Allemands.

Pour cela, il suffira de tenir un quart d'heure plus tard que le 10 janvier où, d'ici là, les Allemands nous auront permis d'abattre leur muraille, du moins d'y pratiquer certaines brèches pour notre seul usage privé, et se sera à nos alliés à se débrouiller seuls à leur tour ou bien ils n'abaisseront aucune de leurs prétentions et alors, munis de la clause de la nation la plus favorisée, nous aurons toute liberté pour perfectionner notre armement douanier en obtenant du Parlement le vote des nouveaux tarifs dont le projet est actuellement déposé sur le bureau des deux chambres.

CENT CINQ ANS !

Dijon, 21 décembre. — Il y a quelques jours décédait à Dijon, à l'âge de 102 ans, Mme veuve Bernard.

Or, il existe, en Côte-d'Or, une autre centenaire, âgée de près de 105 ans, Mme Pierrette Colas, veuve Mulot, née à Saint-Léger-Vauban, le 8 juin 1820. Elle quitta ce pays, lors de son mariage, en 1845, pour venir habiter le village de Vieux-Château, où elle est toujours demeurée. Elle jouit encore de toutes ses facultés, se souvient fort bien de son enfance, qu'elle a passée dans ce vieux Morvan.

C'est un plaisir que de la voir se promener seule, appuyée sur un long bâton semblable à celui dont se servent les bouviers. Elle se plaît à recevoir des visites et est très heureuse quand on la félicite de son grand âge.

Ajoutons que Mme Mulot a eu plusieurs enfants, dont l'aînée, une fille, a aujourd'hui près de 80 ans.

LE PROTOCOLE DE GENÈVE

L'AVIS DES DOMINIONS

Londres, 21 décembre. — L'« Observer » croit savoir que c'est à la fin de la semaine que le gouvernement britannique invitera les Dominions à participer à une conférence impériale destinée à discuter la question du protocole. La réunion aurait lieu au commencement de 1925, afin que M. Chamberlain soit en mesure de faire part de la décision britannique au Conseil de la Société des Nations de mars. Des ces conditions, il serait nécessaire que la conférence sur le désarmement soit retardée jusqu'en octobre.

Une mitrailleuse a été volée au dépôt d'armes de Longuyon

Longwy, 21 décembre. — Dans la caserne de Longuyon existait un dépôt d'armes et de munitions, dont la garde était assurée par un détachement de trente-cinq soldats, sous le commandement d'un capitaine.

Au commencement de la semaine, le capitaine constatait qu'une mitrailleuse avait disparu. La place de Metz fut aussitôt avertie du fait.

Le lendemain même, des équipes du 26e bataillon de chasseurs à pied arrivèrent avec vingt-cinq camions automobiles et procédèrent au déménagement de toutes les armes et munitions constituant le dépôt.

Une enquête est ouverte. Jusqu'ici le silence le plus absolu est observé sur son résultat, tant par la police que par l'autorité militaire.

Le mouvement insurrectionnel en Albanie

VIOLENTS COMBATS

Londres, 21 décembre. — Les télégrammes reçus d'Albanie venant d'Italie et de Grèce indiquent que les combats entre les rebelles albanais et les forces gouvernementales augmentent de violence.

Selon un correspondant anglais à Brindisi, plusieurs navires sont arrivés dans ce port ayant à bord de nombreux réfugiés albanais. Ceux-ci confirment la gravité des événements. Selon eux, les forces gouvernementales résistent énergiquement à l'avance des rebelles.

Le correspondant ajoute que des navires de guerre britanniques sont arrivés à Valona et à Durazzo, venant de Malte.

D'autre part, un message d'Athènes déclare que les combats continuent sur les fronts Dibra-Scutari-Kossovo, où les rebelles ont remporté quelques succès.

Le gouvernement albanais ne disposerait que d'une dizaine de milliers d'hommes assez mal pourvus en munitions. Les autorités régulières seraient déçues par le résultat de la mobilisation générale décrétée il y a quelques jours.

LA REPRISE DE KROUMA PAR LES TROUPES ALBANAISES

Brindisi, 21 décembre. — Des nouvelles, de source albanaise, annoncent la reprise de Krouma par les troupes albanaises et la capture de 23 prisonniers, de mitrailleuses et d'un canon.

Des combats continuent dans la région de Dibra.

La mission soviétique russe, qui se trouvait en Albanie, s'est embarquée à destination de l'Italie.

UN DEMENTI

Belgrade, 21 décembre. — Le ministère des Affaires étrangères Yougo-Slave publie un démenti catégorique aux accusations d'intervention en Albanie, portées contre le gouvernement serbo-croate-slovène.

UN DRAME A PARIS

UNE FEMME DELAISSÉE BLESSE GRIÈVEMENT L'AMIE DE SA RIVALE

Paris, 21 décembre. — Dans un débit, 37, rue des Lombards, la femme Jeanne Thomas, 23 ans, demeurant 28, rue Poissonnière, a été frappée de deux coups de couteau au sein et au bras gauche, par une fleuriste, la femme Jeanne Branton, 25 ans, demeurant 128, rue Saint-Martin.

Cette dernière avait été abandonnée, il y a quelque temps, par son mari. Elle a surpris, dans le débit, une conversation entre sa belle-mère, gérante du café, et la femme Thomas, qui lui avait fait supposer que celle-ci était sa rivale. Elle a été arrêtée et envoyée au dépôt.

Sa victime, dont l'état est grave, a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

AU PAYS DES SOVIETS

LES EFFECTIFS DE L'ARMÉE ROUGE

D'après « La Gaceta Lwowska, l'armée rouge compte 460.000 hommes, non compris les détachements de la défense aérienne et chimique.

La flotte aérienne bolchevik compte 200 appareils de combat. En outre, les Soviets disposent d'une armée indépendante de 200.000 hommes composée de membres de la Tchéka et des communistes. Cette armée est dotée de tout l'armement moderne. En cas de guerre, elle serait incorporée dans l'armée soviétique proprement dite.

ON PREVOIT DES AUTOBUS ET UN METROPOLITAIN A MOSCOU

Moscou, 21 décembre. — La délégation des Soviets de Moscou, à son retour d'un voyage à Londres, Paris et Berlin, où elle a étudié l'organisation des services municipaux, déclare que le Soviet de Moscou a l'intention de commander pour 10 millions de roubles d'autobus. Les conditions offertes par les maisons françaises semblent devoir mériter la préférence. Une commande d'essai leur est faite.

On envisage la participation des capitaux étrangers pour l'installation du métropolitain, à Moscou, dont les frais monteront au moins à 70 millions.

Un wagon tombe dans une rivière en Amérique

HUIT MORTS ET TROIS BLESSÉS

Chippens Falls (Wisconsin), 21 décembre. — Par suite, croit-on, du non-fonctionnement d'une aiguille en raison de la gelée, la dernière voiture d'un train de voyageurs qui franchissait un pont est tombée dans une rivière à Chippens.

Cinq personnes ont été noyées. Trois ont succombé à l'hôpital. L'état de trois autres victimes est très grave.

Les Ligues catholiques féminines

UNE NOTE DE L'« OSSERVATORE ROMANO »

Rome, 21 décembre. — L'« Osservatore Romano » publie la note suivante :

A la suite d'une demande adressée, à ce sujet, à la secrétairerie d'Etat, le Saint-Siège informe que l'Union internationale des Ligues catholiques féminines, dont Mme Steemberhe Engerinch est la présidente actuelle, est l'unique Union internationale féminine autorisée et encouragée par le Saint-Siège et dont les statuts ont été approuvés par le Saint-Père. On rappelle opportunément sur cela l'attention de l'épiscopat et du clergé catholique.

M. L. LUCIEN HUBERT EST LAUREAT DU PRIX AUDIFFRED A 20 ANS

Paris, 21 décembre. — L'Académie des sciences morales et politiques a procédé à l'attribution de ses prix annuels.

Elle a partagé le prix Audiffred, sa plus forte récompense, entre divers lauréats. La plus grosse part a été attribuée à M. L. Lucien Hubert, auteur d'une remarquable étude sur *la Renaissance d'un département dévasté*.

Or, M. L. Lucien Hubert a 20 ans. C'est un jeune soldat, actuellement élève-officier de réserve à Saint-Cyr, mais ce n'est pas un débutant dans la carrière des lettres, car il publia son premier opuscule — un recueil de poésies, intitulé *Printemps* — à l'âge de 14 ans.

LE DIMANCHE DES MINISTRES

M. Bovier-Lapierre à Orléans

Orléans, 21 décembre. — M. Bovier-Lapierre, ministre des Pensions, est arrivé, à 10 h. 20, à Orléans, pour inaugurer le foyer des mutilés.

Ce foyer, le premier du genre qui existe en France, comporte un hôtel réservé aux mutilés et aux veuves de guerre, une pension de famille à prix très réduits pour ceux qui vivent isolés à Orléans, une garderie d'enfants et une vaste salle de réunion.

Le ministre a été reçu par le préfet, les

M. BOVIER-LAPIERRE
ministre des Pensions

sénateurs et députés du Loiret, la municipalité.

Après la visite du foyer, un banquet a été offert au ministre à la salle des fêtes. Onze discours ont été prononcés.

UN GOUTER A L'ELYSEE OFFERT AUX ENFANTS DES FAMILLES NOMBREUSES

Paris, 21 décembre. — A l'occasion de Noël, le président de la République a offert, cet après-midi, à l'Elysée, une matinée aux enfants des écoles de la ville de Paris, appartenant à des familles nombreuses, dont la situation est particulièrement intéressante.

Deux cents garçons et fillettes, choisis par les maires des différents arrondissements, ont assisté à une représentation de « la nuit de Noël de Bécassine » donnée par le théâtre des Marionnettes, que dirige M. Paul Jeanne.

Puis les enfants ont été conviés à un goûter par M. Gaston Doumergue, qui présidait cette petite fête familiale; puis ils se sont rendus dans un grand salon voisin où se dressait majestueux sous un léger manteau de neige, un splendide arbre de Noël, chargé de jouets.

L'ANNIVERSAIRE DE LA PERTE DU « DIXMUDE »

Toulon, 21 décembre. — L'anniversaire de la perte du dirigeable « Dixmude », a été pieusement commémoré ce matin.

L'amiral Fatou, préfet maritime, a déposé une couronne de fleurs, au nom de M. J.L. au pied du monument de la place Albert. Dumesnil, ministre de la Marine, à la mémoire des héros du « Dixmude ».

LA PROHIBITION DES LOTERIES

La préfecture du Nord communique la note suivante :

Depuis quelque temps, des organisations ou œuvres privées ont ouvert des souscriptions comportant la répartition de lots par voie de tirage au sort entre les personnes qui acceptent d'y participer. Ces opérations constituent, en réalité, de véritables loteries et sont, par conséquent, prohibées par la loi du 21 mai 1836 modifiée par la loi du 18 avril 1924.

Sont réputées loteries et interdites comme telles :

Les ventes d'immeubles, de meubles ou de marchandises effectuées par la voie du sort, ou auxquelles auraient été réunies des primes ou autres bénéfices dus, même partiellement, au hasard et généralement toutes opérations offertes au public, **sous quelque dénomination que ce soit**, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort.

Il ne peut être fait exception à ces règles qu'en faveur des loteries d'objets mobiliers exclusivement destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts. Les demandes d'autorisation sont adressées à l'Administration préfectorale.

Les mots « acte de bienfaisance » figurant à l'article 5 de la loi du 21 mai 1836 signifient le soulagement collectif et immédiat des pauvres en général, et non d'une catégorie restreinte de personnes, quelque digne d'intérêt que soit leur situation.

Les infractions aux prohibitions édictées en matière de loteries, sont punies des peines portées à l'article 410 du Code pénal.

S'il s'agit de loteries d'immeubles, la confiscation prononcée par ledit article sera remplacée, à l'égard du propriétaire de l'immeuble mis en loterie, par une amende qui pourra s'élever jusqu'à la valeur estimative de cet immeuble.

En cas de seconde ou ultérieure condamnation, l'emprisonnement et l'amende portés en l'article 410 pourront être élevés au double du maximum.

Il peut, dans tous les cas, être fait application de l'article 463 du Code pénal.

Les ventes de tissus de laine

En raison de la récente augmentation du taux d'escompte de la Banque de France, le Comité de direction de l'*Association française des Fabricants de Tissus* vient de décider que, pour tous les marchés conclus à partir du 1er décembre, le taux de l'escompte prévu dans les conditions générales de vente de cette association serait réduit de 1.50 0/0 à 1 0/0 pour le paiement à 90 jours et le mois.